



Remboursement refrigerateur

Par Visiteur

Monsieur ,le 18/01/08 j'ai acheté un refrigerateur americain de marque whirlpool pour un montant de 2399,00?. Ce frigo est tombe en panne debut juillet soit 6mois apres achat et a été réparé normalement au service SAV , mais je ne l'ai pas récupéré car je ne désire plus avoir de frigo americain a la maison .j'ai eu 3 marques de frigos americain et a chaque fois ils tombent en panne le précédent etait un bosch et il est tombé en panne une semaine apres l'achat .Ils me l'ont repris et remboursé sans difficultés.Est il possible de réclamer la meme chose chez whirlpool et qu'ils me le rembourse totalement?si oui y a t-il des textes de lois permettant d'appuyer ma demande ?SALUTATIONS

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Non, vous ne pouvez pas le rendre dans la mesure où le bien a été réparé.

D'une manière générale, si un défaut venait à réapparaître, vous ne pourrez demander à vous faire rembourser que si:

- il est impossible d'obtenir la réparation ou le remplacement du bien.

- la réparation ou le remplacement du bien ne peut être obtenue dans un délai d'1 mois après la réclamation.

- la réparation ou le remplacement ne peut être retenue sans inconvénient majeur compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

Cordialement.